

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^{ème} LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

PUBLICATIONS RELATIVES
AUX REPONSES DU GOUVERNEMENT
AUX QUESTIONS ECRITES
DES DEPUTES

**REPONSE DE MONSIEUR OUSMANE NGOM,
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR,
ASSURANT L'INTERIM DE MONSIEUR MADICKE
NIANG, MINISTRE DES MINES ET DE
L'INDUSTRIE, A LA QUESTION ECRITE POSEE
PAR MONSIEUR LE DEPUTE ABDOU KHADIM
GUEYE ET RELATIVE AU PROJET
D'EXPLOITATION DU FER DE LA FALEME**

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES MINES
ET DE L'INDUSTRIE *27*

N° ~~009082~~ /MMI /DMGn

Dakar, le...2.2. AOÛT 2007.....

Le Ministre

Objet : Réponse à la question de l'Honorable Député
Abdou Khadim GUEYE relative au projet
d'exploitation du fer de la Falémé.

Monsieur le Président,

Par lettre n°054 MIPPC/CAB/SPDC du 08 août 2007, le Ministère de l'Information et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, a bien voulu me faire parvenir la question écrite de l'Honorable Député Abdou Khadim GUEYE relative à la prise en charge des préoccupations environnementales liées au projet d'exploitation des mines de fer de la Falémé, objet de l'Accord cadre signé entre l'Etat du Sénégal et le Groupe ARCELOR MITTAL.

En réponse, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note technique donnant les éléments de réponses tirées de l'étude d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) réalisée pour le compte MITTAL par la société ATKINS en association avec le bureau d'études TROPICA et validée en date du 28 juin 2007 par le Comité Technique d'Evaluation du Ministère chargé de l'Environnement.

/-)
Monsieur Macky SALL
Président de l'Assemblée Nationale
DAKAR

Ampliation : Monsieur Bacar DIA
Ministre de l'Information
et des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement

.../...

2./

Il reste entendu que cette évaluation stratégique sera complétée par une étude d'impact détaillée sur les différentes composantes du projet que mes services techniques suivront avec rigueur en relation avec ceux du Ministère chargé de l'environnement

Tout en me réjouissant de l'intérêt porté à ce projet par l'Honorable Député, à travers ces questions fort pertinentes, je voudrais vous assurer de l'entière disponibilité de mes services à apporter, au besoin, tout complément d'information.

Je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma très haute considération et de mon entier dévouement./-

- P.J.: 1. Note technique
2 .Attestation de conformité de l'EES.

Pour le Ministre des Mines
et de l'Industrie
et par délégation
Absent
MINISTRE CHARGÉ DE L'INTERIEUR



ONISMA 14 2014

République du Sénégal

MINISTÈRE DES MINES
ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE

104, rue Carnot-Dakar. – Tél-Fax 822 04 19

00000686 /MMI/DMG

Dakar, le 16 AUG 2007

**NOTE SUR L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE
STRATÉGIQUE DU PROJET D'EXPLOITATION
DU FER DE LA FALEMÉ**

I. INTRODUCTION

Sur demande du groupe ARCELOR-MITTAL, une étude d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du projet d'exploitation des gisements de fer de la Falémé vient d'être réalisée à la fin du mois de juin 2007 par la Société ATKINS en association avec le bureau d'études sénégalais TROPICA.

La nécessité de conduire une telle étude découle de l'article 83 du chapitre V du Code minier qui stipule que « *tout demandeur de permis d'exploitation ou de concession minière ou d'autorisation d'exploitation de petite mine doit réaliser une étude d'impact sur l'environnement conformément au Code de l'environnement et aux décrets et arrêtés y afférents* ».

Une telle EES vise à fournir des informations de façon à ce que la délivrance de la concession minière soit en mesure d'intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales, ce qui permet par la suite de détailler les enjeux environnementaux et sociaux spécifiques des activités envisagées. Toutefois, cette étude est distincte des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondies qui seront entreprises avant la mise en œuvre du projet. Ces dernières seront donc entreprises dès la phase de faisabilité, conformément à la législation sénégalaise.

II. OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques de l'Évaluation Environnementale Stratégique consistaient donc à :

- examiner le projet dans sa globalité pour identifier les principaux risques environnementaux et sociaux potentiels ;
- démontrer que les mesures d'atténuation sont disponibles et efficaces pour éviter ou ramener de tels impacts à des niveaux acceptables ;

- identifier tous risques ou effets environnementaux et sociaux résiduels qui pourraient rendre le projet non viable d'un point de vue environnemental et social.

III. LE PROJET

Les principales composantes du projet qui sont des sources d'impacts sur les milieux récepteurs et l'environnement biophysique et social sont :

- les activités d'extraction du minéral sur les trois sites de production de la Falémé, y compris la construction et l'exploitation d'une infrastructure minière (réserves, convoyeurs, casiers de chargement) ;
- l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures associées (ateliers, routes, centrale électrique, logement, équipements divers etc.... ;
- la construction et l'exploitation d'une usine de traitement, d'équipements de gestion de résidus miniers, et d'un nouveau réservoir d'eau à proximité de Koudékourou ;
- l'aménagement et l'exploitation de nouvelles lignes de chemin de fer : 311 km entre Tambacounda et Koudékourou, 433 km entre Tambacounda et Diamniadio, 6 km entre Diamniadio et le port minéralier de Bargny ;
- la construction et l'exploitation d'un port minéralier dans la zone de Bargny Sendou.

En raison de la nature et de l'ampleur de ce projet, une démarche stratégique a été adoptée afin d'identifier les principaux effets significatifs potentiels du projet d'exploitation des gisements de la Falémé sur les compartiments de l'environnement biophysique et social, de démontrer de la capacité d'atténuer les effets nuisibles significatifs qui peuvent surgir et d'indiquer les mesures qui peuvent être mises en œuvre pour assurer la réduction et la préservation nécessaire.

Cette démarche est conforme aux standards internationaux qui encouragent l'évaluation environnementale sectorielle des programmes (c.a.d des projets multiples dans le même secteur) en vue d'aider à la prise de décision stratégique et de formuler des directives et de critères pour l'exécution de divers projets. Ces éléments seront approfondis plus tard dans le cadre de l'évaluation détaillée des incidences du projet sur l'environnement.

L'étude d'Evaluation Environnementale Stratégique a été préparée sur la base des données de terrain, de la documentation et de consultation des parties prenantes au projet y compris les services techniques de l'Etat, les collectivités locales, les populations locales. Ainsi, le rapport traite des enjeux environnementaux et sociaux majeurs qui pourraient aider la prise de décision stratégique.

- L'étude a analysé le potentiel du projet à produire un certain nombre d'impacts significatifs sur les ressources en eau. La majorité de ces impacts peuvent être évités ou atténués par de bonnes pratiques en matière de construction et par l'application de mesures standard de gestion environnementale et sociale.
- Les risques de pollution peuvent être contrôlés par les bonnes pratiques admises et la conception soignée du drainage, la disponibilité des techniques appropriées et des technologies pour protéger les ressources en eau contre de tels impacts et l'engagement à la réduction des effets néfastes liés au démantèlement et à la fermeture de la mine peuvent donc assurer les solutions de protection appropriée.
- Il existe une série de techniques établies disponibles pour contrôler les risques liés à la stabilité et au fonctionnement des systèmes de gestion des résidus miniers.
- Les risques sur les eaux souterraines peuvent être contrôlés par la bonne pratique standard, notamment en procédant à des évaluations de risques spécifiques et des études assurant la gestion acceptable de tels risques.
- Dans la zone minière, les principaux impacts sur la qualité des sols sont significatif notamment au niveau des sites d'extraction où de grandes superficies seront défrichées.

Ces impacts peuvent être contrôlés par la conservation de la terre végétale, la conception appropriée de pentes et des systèmes de drainage et l'exécution correcte d'un plan de restauration et de réhabilitation.

- La réduction des impacts paysagers découlera du plan de restauration qui devra être intégré dans la phase de planification des activités de la mine.
- Le chemin de fer traversera un grand nombre de rivières et de bassins : la conception soignée de ponts, des remblais, de ponceaux et du drainage sera nécessaire pour éviter la perturbation de l'hydrologie locale le long de l'itinéraire.



Dr Moussa SYLLA

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES

N° ...001129/MEPNBRLA/DEEC

Dakar, le 09 AOUT 2007

LE DIRECTEUR



ATTESTATION

Je soussignée, Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés, atteste que le projet d'exploitation des gisements de fer de la Falémé, porté par MITTAL STEEL, est conforme aux dispositions du Code de l'Environnement du Sénégal, relatives aux Evaluations Environnementales.

La présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, en attendant la signature de l'arrêté ministériel, portant certificat de conformité environnementale dudit projet.

Toutefois, les Etudes d'Impact approfondies prévues par le rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) devront être systématiquement réalisées et validées selon la procédure en vigueur, afin d'aboutir à des Plans de Gestion et de Suivi Environnemental des différentes composantes de ce projet.

Le non respect des recommandations et du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale issus de l'EES entraîne le retrait immédiat du certificat de conformité environnementale.

